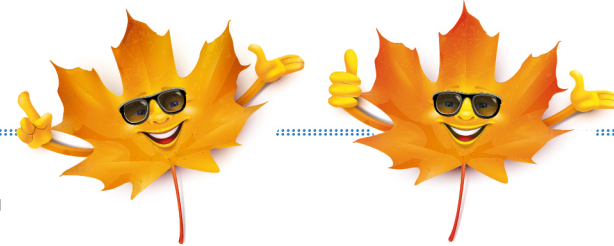


Gemapi'News

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



En automne, la pluie résonne.

Pour cette nouvelle lettre d'information automnale, le service Gemapi des Versants d'Aime attire votre attention sur la sécheresse toujours marquée sur notre territoire ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter pour intervenir sur les cours d'eau en cette période.

Sécheresse ne veut pas dire chaleur

Malgré la baisse des températures et les précipitations survenues fin septembre, l'alerte sécheresse est prolongée jusqu'au 31 octobre en Tarentaise !

En effet, la sécheresse de cette année a été particulièrement sévère et il va falloir beaucoup de temps pour recharger les sols et alimenter les cours d'eau.

Face à cette situation, chacun est amené à poursuivre un comportement éco-responsable en utilisant l'eau de manière mesurée.



Pour les travaux en cours d'eau, le temps est compté !

En effet, pour ne pas déranger le bon déroulement de la reproduction des poissons, il est important de ne pas intervenir dans les cours d'eau sur certaines périodes de l'année.

Ainsi, en Tarentaise, **les travaux en cours d'eau sont interdits du 15 octobre au 15 avril !** Cette période correspond à la période de frais (reproduction) de nos poissons de montagne (saumons, truite, ombles, ombres, corégones).



Frayère : zone où les poissons déposent leurs œufs.



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

ALERTE

Gestes Éco-citoyens



INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, jardins potagers, espaces verts, stades et autres espaces sportifs entre 8h et 20h



INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles



INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayuses laveuses automatiques)



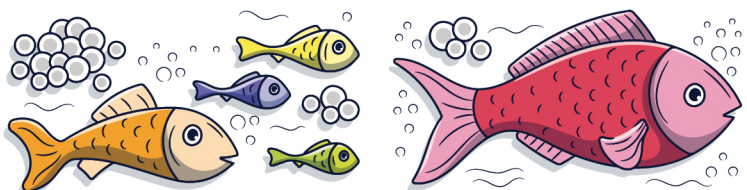
INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1^{er} remplissage après construction)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Gestion-de-la-secheresse>



Informations : Service GEMAPI

Tél. 04 79 55 31 84 - gemapi@versantsdaime.fr